

VHSS dans le spectacle - Prévenir les violences, harcèlements sexistes et sexuels dans le secteur culturel et spectacle vivant

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

WEBSET
David LOUIS
05.35.54.19.23
david@webset.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Aucune conditions d'accès réglementaires

Prérequis pédagogiques :

Aucune connaissance préalable à avoir

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Comprendre la loi et ses obligations concernant la prévention des VHSS, particulièrement dans le domaine du spectacle vivant - Appréhender les missions du référent VHSS. - Identifier les agissements sexistes et les situations de harcèlement. - Reconnaître les conséquences des VHSS pour les victimes et pour l'organisation. - Apprendre à agir et réagir efficacement face aux VHSS.

Contenu et modalités d'organisation

- Cadre Légal et Conventionnel (1.5 heures) Objectif : Comprendre la loi et ses obligations. Exploration des lois principales et de la responsabilité des employeurs. Discussion sur les conventions collectives du spectacle vivant. Analyse des mesures disciplinaires et sanctions. - Analyse des Situations de Violence et Harcèlement (1.5 heures) Objectif : Identifier les agissements sexistes et les situations de harcèlement. Atelier pratique pour identifier les violences et situations de harcèlement. - Conséquences sur les Victimes et Accompagnement (1 heure) Objectif : Reconnaître les conséquences des VHSS pour les victimes et pour l'organisation. Impacts psychologiques et soutien à la victime. - Facteurs de Risques dans le Secteur Culturel (1 heure) Objectif : Comprendre les spécificités du secteur culturel en matière de VHSS. Particularités du secteur (mix travail/loisirs, petites équipes). - Agir et Réagir (1 heure) Objectif : Apprendre à agir et réagir efficacement face aux VHSS. Formation aux postures d'auto-défense, alerte, enquête, sanction. - Prévenir les Violences (1 heure) Objectif : Mettre en œuvre des stratégies de prévention des VHSS. Informer et former les salariés, désigner un référent VHSS, mettre en place une procédure de signalement.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00471035	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Libourne (33)	WEBSET		Non éligible	